



Stae

SDI Limited

Version Num: 4.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Date de revision: 08/04/2016

Date d'impression: 12/04/2016

date initiale: Pas Disponible

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom du produit | Stae |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Nom d'expédition | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contains acetone) |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|---|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Utilisation telle que définie par le fournisseur. |
| Utilisations déconseillées | Sans Objet |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Nom commercial de l'entreprise | SDI Limited | SDI Brazil Industria E Comercio Ltda | SDI Germany GmbH |
|--------------------------------|--|--|---|
| Adresse | 3-15 Brunson Street VIC Bayswater 3153 Australia | Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil | Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany |
| Téléphone | +61 3 8727 7111 (Business Hours) | +55 11 3092 7100 | +49 0 2203 9255 0 |
| Fax | +61 3 8727 7222 | +55 11 3092 7101 | +49 0 2203 9255 200 |
| Site Internet | www.sdi.com.au | www.sdi.com.au | www.sdi.com.au |
| Courriel | info@sdi.com.au | brasil@sdi.com.au | germany@sdi.com.au |

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom commercial de l'entreprise | SDI (North America) Inc. |
| Adresse | 1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States |
| Téléphone | +1 630 361 9200 (Business hours) |
| Fax | Pas Disponible |
| Site Internet | Pas Disponible |
| Courriel | USA.Canada@sdi.com.au |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | | | |
|---------------------------------------|-----------------------|----------------|----------------|
| Association / Organisation | SDI Limited | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +61 3 8727 7111 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | ray.cahill@sdi.com.au | Pas Disponible | Pas Disponible |

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Association / Organisation | Pas Disponible |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +61 3 8727 7111 |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Pas Disponible |

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange


Considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Classés comme marchandises dangereuses à des fins de transport.

| | |
|--------------------|--|
| Classification DSD | En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements |
|--------------------|--|

Continued...

| | | |
|--|---|--|
| Classification DPD [1] | R11 | Facilement inflammable. |
| | R36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. |
| | R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| | R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| | R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| Légende: | 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI | |
| Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1] | Liquide inflammable Catégorie 2, Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, Specific target organ toxicity - single exposure Category 3 (respiratory tract irritation), Effets respiratoires catégorie 3 | |
| Légende: | 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI | |

2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|------------------------------------|---|
| Eléments pour étiquette CLP |  |
|------------------------------------|---|

| | |
|--------------------------------|---------------|
| MENTION D'AVERTISSEMENT | DANGER |
|--------------------------------|---------------|

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|-------------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Déclaration(s) supplémentaires

| | |
|---------------|---|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
|---------------|---|

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|-------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P240 | Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant. |
| P242 | Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P261 | P261_2 |
| P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|-----------------------|--|
| P370+P378 | En cas d'incendie: utiliser mousse anti-alcool ou de la mousse de protéine normale pour l'extinction. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P333+P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| | |
|------------------|--|
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|-------------|--|
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. |
|-------------|--|

2.3. Autres dangers

L'inhalation, le contact avec la peau et/ ou l'ingestion peuvent provoquer des dommages pour la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

NOCIF: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

RECh - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD] | Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] |
|---|----------|-----------------|--|--|
| 1.67-64-1 2.200-662-2 3.606-001-00-8 4.01-2119498062-37-XXXX, 01-2119471330-49-XXXX | 50-55 | acétone | R11, R36, R66, R67 [2] | Liquide inflammable Catégorie 2, Irritation oculaire catégorie 2, Effets respiratoires catégorie 3; H225, H319, H336, EUH066 [3] |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 20-40 | acrylic monomer | Sans Objet | Sans Objet |

Légende:

1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|---|
| Général | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. <p>Consulter un médecin.</p> |
| Contact des yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Ingestion | <p>Consulter un médecin.</p> |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse stable face à l'alcool.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (si la législation le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Spray ou brouillard d'eau - Feux importants uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|------------------------|------------|
| Incompatibilité au feu | Non connu. |
|------------------------|------------|

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------------|---|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut être violemment réactif. Peut exploser. ▶ Mettez un appareil respiratoire ainsi que gants de protection. ▶ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▶ Envisagez l'évacuation. ▶ Lutez contre le feu à une distance appropriée protégé de manière adéquate. ▶ Si cela n'entraîne pas de danger, éteignez les appareils électriques jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fumée. ▶ Utilisez un fin jet d'eau pour maîtriser le feu et rafraîchir la zone avoisinante. ▶ Évitez d'envoyer de l'eau sur toute flaque. ▶ N'approchez pas des récipients qui pourraient être chauds. ▶ Aspergez les récipients qui sont exposés au feu à partir d'un endroit protégé. ▶ S'il n'y a pas de danger, déplacez les récipients que le feu pourrait atteindre. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les liquides et les fumées sont particulièrement inflammables. ▶ Le risque de feu est grave lorsqu'il y a chaleur, des flammes et/ou des oxydants. ▶ Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer. ▶ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients. ▶ S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises. <p>Les produits de combustion incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ' dioxyde de carbone (CO₂) ' autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques. |

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|---|
| Eclaboussures Mineures | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant. ▶ Essuyez. ▶ Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables |
| Eclaboussures Majeures | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evacuez le personnel. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut réagir violemment. Peut exploser. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ▶ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▶ Envisagez l'évacuation. ▶ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie. ▶ Augmentez l'aération. ▶ S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite. ▶ L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs. ▶ Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions. ▶ Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage. ▶ Absorbez le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. ▶ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux. ▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence. |

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|-------------------|--|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Évitez tout contact de la personne, même l'inhalation. |
|-------------------|--|

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. ▶ Travaillez dans un endroit bien aéré. ▶ Evitez la concentration dans les trous et creux. ▶ NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ▶ Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas. ▶ La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique ▶ N'utilisez PAS des seaux en plastique. ▶ Mettez à terre et tenez bien les récipients en métal lorsque vous versez le produit. ▶ Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation. ▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles. ▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ▶ Evitez les dégâts matériels sur les récipients. ▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation ▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues. |
| Protection anti- Feu et explosion | Voir Section 5 |
| Autres Données | Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil. Stocker entre 10 et 25 degrés Celsius. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|---|
| Container adapté | ▶ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant. |
| Incompatibilité de Stockage | Eviter une conservation avec des agents de réduction. Eviter les acides forts. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|---|-----------|----------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------|----------------|
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) | acétone | Acétone | 1210 mg/m ³ / 500 ppm | 2420 mg/m ³ / 1000 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP) | acétone | Acetone | 1210 mg/m ³ / 500 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (loelv) (français) | acétone | Acétone | 1 210 mg/m ³ / 500 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

LIMITES D'URGENCE


| Composant | Nom du produit | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|-----------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| acétone | Acetone | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|-----------------|----------------|-----------------|
| acétone | 20,000 ppm | 2,500 [LEL] ppm |
| acrylic monomer | Pas Disponible | Pas Disponible |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

| | | |
|---|---|--------------------------------|
| 8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié | Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant. | |
| | Type de contaminant : | Vitesse de l'air : |
| | Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile) | 0,25-0,5 m/s (50-100 f/min) |
| aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante) | 0,5-1 m/s (100-200 f/min.) | |

| | <p>spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</p> <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Minimum de l'intervalle</th> <th>Maximum de l'intervalle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td> <td>1 : Perturbation des courants d'air de la pièce</td> </tr> <tr> <td>2 : Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement</td> <td>2 : Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3 : Intermittent, faible production</td> <td>3 : Forte production, utilisation importante</td> </tr> <tr> <td>4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement</td> <td>4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.</p> | Minimum de l'intervalle | Maximum de l'intervalle | 1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1 : Perturbation des courants d'air de la pièce | 2 : Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement | 2 : Contaminants à forte toxicité | 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, utilisation importante | 4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement | 4 : Petite hotte – contrôle local uniquement. | 1-2.5 m/s (200-500 f/min.) |
|--|---|-------------------------|-------------------------|--|---|---|-----------------------------------|-------------------------------------|--|--|---|-------------------------------|
| Minimum de l'intervalle | Maximum de l'intervalle | | | | | | | | | | | |
| 1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce | 1 : Perturbation des courants d'air de la pièce | | | | | | | | | | | |
| 2 : Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement | 2 : Contaminants à forte toxicité | | | | | | | | | | | |
| 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, utilisation importante | | | | | | | | | | | |
| 4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement | 4 : Petite hotte – contrôle local uniquement. | | | | | | | | | | | |
| 8.2.2. Protection Individuelle |  | | | | | | | | | | | |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. | | | | | | | | | | | |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous | | | | | | | | | | | |
| Protection des mains / pieds | Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Gants caoutchouc. | | | | | | | | | | | |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous | | | | | | | | | | | |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Protections. ▶ Tablier en PVC. ▶ Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux. ▶ Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité. | | | | | | | | | | | |
| Les risques thermiques | Pas Disponible | | | | | | | | | | | |

Protection respiratoire

Filtre de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

| Facteur de protection | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| 5 x ES | Conduit d'air* | AX-2 | AX-PAPR-2 ^ |
| 10 x ES | - | AX-3 | - |
| 10+ x ES | - | Conduit d'air** | - |

* - Débit continu; ** - Débit continu ou demande à pression positive

^ - Intégral

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Pas Disponible | | |
|---|---------------------|---|----------------|
| État Physique | Liquid | Densité relative (Water = 1) | 0.8-1.15 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | Pas Disponible | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | gels before boiling | Poids Moléculaire (g/mol) | Sans Objet |
| Point d'éclair (°C) | *-20 (acetone) | goût | Pas Disponible |

Stae

| | | | |
|--|------------------------|---|----------------|
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Hautement inflammable. | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | 13 | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | 3 | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité (g/L) | miscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| 10.1. Réactivité | Voir section 7.2 |
| 10.2. Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. ▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------------|--|
| Inhalé | Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence. |
| Ingestion | Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu. |
| Contact avec la peau | Une exposition répétée peut provoquer une craquement, un écaillage ou un dessèchement de la peau à la suite d'une manipulation et d'une utilisation normale. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. |
| Yeux | preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation. Une inflammation importante peut s'ensuire avec des rougeurs. Il peut y avoir des dommages à la cornée. A moins qu'un traitement prompt et adéquat, il peut s'ensuire une perte permanente de la vision. La conjonctivite peut apparaître après des expositions répétées. |
| Chronique | Une exposition à long terme à des irritants respiratoires peut engendrer des maladies de ces mêmes voies respiratoires, impliquant des difficultés de la respiration ainsi que des problèmes systémiques associés. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Un contact cutané prolongé ou répété peut causer un assèchement avec des craquelures, une irritation et une dermatose possible. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. |

| | | |
|----------------|---|------------------------------------|
| Stae | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| acétone | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: 20000 mg/kg ^[2] | Eye (human): 500 ppm - irritant |
| | Inhalatoire (rat) LC50: 50.1 mg/L/8 hr ^[2] | Eye (rabbit): 20mg/24hr - moderate |
| | Orale (rat) LD 50: 5800 mg/kgE ^[2] | Eye (rabbit): 3.95 mg - SEVERE |
| | | Skin (rabbit): 500 mg/24hr - mild |
| | | Skin (rabbit): 395mg (open) - mild |

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

| | | | |
|-------------------------------|--|------------------------|--|
| ACÉTONE | Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillures et un épaissement de la peau. | | |
| toxicité aiguë | | Cancérogénicité | |
| Irritation / corrosion | | reproducteur | |

Stae

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| Lésions oculaires graves / irritation | ✓ | STOT - exposition unique | ✓ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✓ | STOT - exposition répétée | ⊘ |
| Mutagenéité | ⊘ | risque d'aspiration | ⊘ |

Légende:
 ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ⊘ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| Composant | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|-----------|----------|---------------------------|------------|------------|--------|
| acétone | EC50 | 384 | crustacés | 97.013mg/L | 3 |
| acétone | EC50 | 48 | crustacés | >100mg/L | 4 |
| acétone | EC50 | 96 | Sans Objet | 20.565mg/L | 4 |
| acétone | LC50 | 96 | Poisson | >100mg/L | 4 |
| acétone | NOEC | 96 | Sans Objet | 4.950mg/L | 4 |

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|-----------|---------------------------------|---------------------------------------|
| acétone | BAS (La demi-vie = 14 journées) | MOYEN (La demi-vie = 116.25 journées) |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|-----------|------------------|
| acétone | BAS (BCF = 0.69) |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-----------|--------------------|
| acétone | HAUT (KOC = 1.981) |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | B | T |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Critères PBT remplies? | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible


SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--------------------------------------|---|
| Élimination du produit / emballage | Perçer les containers afin de prévenir une ré-utilisation. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. Enfouir les résidus dans une décharge autorisée. |
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

| | |
|-----------------------|---|
| |  |
| Polluant marin | aucun |

Transport par terre (ADR)

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU | 1993 |
| 14.2. Groupe d'emballage | II |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contains acetone) |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | classe : 3 Risque Secondaire : Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Identification du risque (Kemler) : 33 Code de classification : F1 Etiquette de danger : 3 Dispositions particulières : 274 601 640C 640D quantité limitée : 1 L |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

| | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU | 1993 |
| 14.2. Groupe d'emballage | II |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contains acetone) |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA : 3 Sous-risque ICAO/IATA : Sans Objet Code ERG : 3H |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières : A3 Instructions d'emballage pour cargo uniquement : 364 Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement : 60 L Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers : 353 Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : 5 L Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison : Y341 Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : 1 L |

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

| | |
|--|---|
| 14.1. Numéro ONU | 1993 |
| 14.2. Groupe d'emballage | II |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contains acetone) |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG : 3 IMDG Sous-risque : Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS : F-E, S-E Dispositions particulières : 274 Quantités limitées : 1 L |

Le transport fluvial (ADN)

| | |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU | 1993 |
| 14.2. Groupe d'emballage | II |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (contains acetone) |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet |

| | | |
|--|----------------------------|----------------------|
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | 3 | Sans Objet |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification | F1 |
| | Dispositions particulières | 274; 601; 640C; 640D |
| | Quantités Limitées | 1 L |
| | Équipement requis | PP, EX, A |
| | Feu cônes nombre | 1 |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****ACÉTONE(67-64-1) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS**

| | |
|--|---|
| Confédération européenne des syndicats liste prioritaire (CES) pour REACH autorisation Du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (italien) |
| Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais) | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (letton) |
| La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (lituanien) |
| L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31 | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (Maltais) |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (allemand) | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (néerlandais) |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (bulgare) | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (polonais) |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (danois) | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (portugais) |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (en anglais) | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (roumain) |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (en espagnol) | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (slovaque) |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (en grec) | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (Slovène) |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (estonien) | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (suédois) |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (finnois) | L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (tchèque) |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (français) | L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI |
| L'Union européenne (UE) de la Première Liste Indicative des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle (Ioelv) (hongrois) | UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP) |
| | Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais) |

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|-----------|------------|--------------|--|
| acétone | 67-64-1 | 606-001-00-8 | 01-2119498062-37-XXXX, 01-2119471330-49-XXXX |

| I'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|------------------------------------|--|--|--|
| 1 | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3 | GHS07, GHS02, Dgr | H225, H319, H336 |
| 2 | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Flam. Liq. 3, Not Classified, Eye Irrit. 2A | Dgr, GHS01, Wng, GHS08, GHS06 | H225, H319, H336, H371, H228, H315, H335, H312, H332, H340, H302 |
| 1 | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3 | GHS07, GHS02, Dgr | H225, H319, H336 |
| 2 | Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3 | GHS07, GHS02, Dgr | H225, H319, H336 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Inventaire national | Statut |
|-------------------------------|-------------|
| Australie - AICS | Y |
| Canada - DSL | Y |
| Canada - NDSL | N (acétone) |
| Chine - IECSC | Y |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Y |

| | |
|---------------------|--|
| Japon - ENCS | Y |
| Corée - KECI | Y |
| New Zealand - NZIoC | Y |
| Philippines - PICCS | Y |
| É.-U.A. - TSCA | Y |
| Légende: | <i>O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)</i> |

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

| | |
|-------------|---|
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H340 | Peut induire des anomalies génétiques . |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes . |
| R36 | Irritant pour les yeux. |

autres informations

Éléments pour étiquette DSD / DPD



Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

| | |
|------------------------------|----|
| Indications de danger | Xi |
|------------------------------|----|

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

| | |
|------------|--|
| S02 | Conserver hors de la portée des enfants. |
| S09 | Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. |
| S16 | Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. |
| S23 | Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. |
| S24 | Éviter le contact avec la peau. |
| S26 | En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. |
| S29 | Ne pas jeter les résidus à l'égout. |
| S33 | Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. |
| S35 | Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. |
| S37 | Porter des gants appropriés. |
| S39 | Porter un appareil de protection des yeux/du visage. |
| S40 | Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utilisez de l'eau. |
| S41 | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| S43 | En cas d'incendie, utiliser l'extincteur décrit dans la section 5 de cette FDS. |
| S46 | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| S51 | Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. |
| S56 | Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| S64 | En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). |

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC— TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer
ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
STEL : Limite d'exposition à court terme
TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
FSO : Facteur de sécurité olfactive
DSENO : Dose sans effet nocif observé
DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
TLV : Valeur limite seuil
LOD : Limite de détection
OTV : Valeur de seuil olfactif
FBC : Facteurs de bioconcentration
IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited
3-15 Brunston Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia
Date of preparation/revision: 23rd September 2015
Department issuing SDS: Research and Development
Contact: Technical Director



Super Etch, Super Etch LV SDI Limited

Version Num: 6.1.1.1

Date d'émission: 10/03/2021

Date d'impression: 11/03/2021

L.GHS.SEN.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|---|
| Nom du produit | Super Etch, Super Etch LV |
| Nom Chimique | Sans Objet |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Nom d'expédition | ACIDE PHOSPHORIQUE, LIQUIDE; ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLIDE |
| Formule chimique | Sans Objet |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--|---|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Utilisation telle que définie par le fournisseur. |
|--|---|

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Nom commercial de l'entreprise | SDI Limited | SDI (North America) Inc. | SDI Brazil Industria E Comercio Ltda |
|--------------------------------|--|---|--|
| Adresse | 3-15 Brunson Street Bayswater VIC 3153 Australia | 1279 Hamilton Parkway Itasca IL 60143 United States | Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil |
| Téléphone | +61 3 8727 7111 | +1 630 361 9200 | +55 11 3092 7100 |
| Fax | +61 3 8727 7222 | Pas Disponible | +55 11 3092 7101 |
| Site Internet | www.sdi.com.au | Pas Disponible | www.sdi.com.au |
| Courriel | info@sdi.com.au | Pas Disponible | brasil@sdi.com.au |

| Nom commercial de l'entreprise | SDI Germany GmbH |
|--------------------------------|--|
| Adresse | Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany |
| Téléphone | +49 0 2203 9255 0 |
| Fax | +49 0 2203 9255 200 |
| Site Internet | www.sdi.com.au |
| Courriel | germany@sdi.com.au |

Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Association / Organisation | SDI Limited |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | 131126 Poisons Information Centre |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | +61 3 8727 7111 |

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

| | |
|----------------|--|
| Classification | Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1, TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 5, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1A, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1 |
|----------------|--|

Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------------|---------------|
| Pictogramme(s) de danger | |
| Mention d'avertissement | Danger |

Super Etch, Super Etch LV

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|------|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H303 | Peut être nocif en cas d'ingestion |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|------|---|
| P260 | Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/... |
| P234 | Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|----------------|--|
| P301+P312 | EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise. |
| P301+P330+P331 | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| P390 | Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| | |
|------|-------------------|
| P405 | Garder sous clef. |
|------|-------------------|

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|------|---|
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale. |
|------|---|

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

| Numéro CAS | %[poids] | Nom |
|------------|----------|--|
| 7664-38-2 | 37 | ▶ C11 acide phosphorique à ... % acide orthophosphorique à ... % ◀ |

SECTION 4 Premiers secours

Description des premiers secours

| | |
|-----------------------|---|
| Contact avec les yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si ce produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Laver abondamment le corps et les vêtements avec de grandes quantités d'eau, utilisant une douche de protection si possible. ▶ Retirer rapidement les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur. <p>Consulter un médecin.</p> |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si la respiration est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical. <p>Rincer la bouche avec de l'eau.</p> |

Super Etch, Super Etch LV

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- ▶ Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- ▶ Mousse.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ Dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------------|------------|
| Incompatibilité au feu | Non connu. |
|-------------------------------|------------|

Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------------|---|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire. ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▶ Utiliser les procédures de lutte incendie adaptées aux lieux environnants. ▶ Ne pas approcher des containers suspectés être chauds. ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▶ L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Non combustible. ▶ Non considéré comme un risque d'incendie significatif. ▶ Les acides peuvent réagir avec les métaux pour produire de l'hydrogène, un gaz explosif et hautement inflammable. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant une rupture violente des containers rigides. ▶ Peut émettre une fumée acide. ▶ Peut émettre des fumées acides et corrosives. <p>La décomposition peut produire des fumées toxiques de: oxydes de phosphore (POx)</p> |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|--|
| Eclaboussures Mineures | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les canalisations des zones de stockage ou d'utilisation doivent comporter des bassins de rétention pour les ajustements de pH et la dilution des déversements avant l'évacuation ou l'élimination du produit. ▶ Vérifier régulièrement la présence de déversements et fuites. ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ▶ Contenez et absorbez le liquide avec du sable, de la terre, du matériel inerte ou de la vermiculite. ▶ Essuyez. ▶ Mettez dans un récipient adéquat pour les déchets et scellé. |
| Eclaboussures Majeures | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evacuez le personnel. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut réagir violemment. Peut exploser. ▶ Mettez un vêtement qui protège tout votre corps et un appareil respiratoire. ▶ Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts et canalisations et les cours d'eau. ▶ Si cela n'entraîne pas de danger, stoppez la fuite. ▶ Contenez avec de la vermiculite, du sable ou de la terre. ▶ Ramassez le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour le recyclage. ▶ Neutralisez/désinfectez le résidu. ▶ Ramassez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. ▶ Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux. ▶ Après les opérations de nettoyage, désinfectez et lavez tous vos vêtements de protection et votre équipement avant de le ranger et de le réutiliser. ▶ Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence. |

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--------------------------|--|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter tout contact personnel, incluant l'inhalation. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risque d'exposition ▶ Utiliser une zone bien ventilée ▶ Eviter tout contact avec l'humidité. ▶ Eviter tout contact avec des matériaux incompatibles. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire, ni fumer. ▶ Conserver les containers fermés de manière sécurisée s'ils ne sont pas manipulés. |
|--------------------------|--|

Super Etch, Super Etch LV

| | |
|-----------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter les dommages physiques aux containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. Blanchir les vêtements contaminés avant un nouvel usage. ▶ Utiliser les procédures de travail adaptées. ▶ Suivre les recommandations de transport et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée face aux standards d'exposition pour assurer que des conditions de travail sûres soient maintenues. |
| Autres Données | <p>Stocker entre 10 et 25 degrés Celsius. Stocker dans un endroit frais et sec.</p> |

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|---|
| Container adapté | ▶ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant. |
| Incompatibilité de Stockage | <p>Eviter les bases fortes.</p> <p>▶ Eviter le contact avec le cuivre, l'aluminium et leurs alliages.</p> |

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|---------------------------------------|---|-----------------|---------|---------|----------------|----------------------|
| US ACGIH Threshold Limit Values (TLV) | ▶ C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ | Phosphoric acid | 1 mg/m3 | 3 mg/m3 | Pas Disponible | URT, eye, & skin irr |


Limites d'urgence

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| ▶ C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|---|----------------|----------------|
| ▶ C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ | 1,000 mg/m3 | Pas Disponible |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Contrôles de l'exposition

| | | |
|---|---|--|
| Contrôle d'ingénierie approprié | Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Une ventilation d'extraction locale peut être demandée dans des circonstances spéciales. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un ajustement correct est essentiel pour assurer une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vélocité de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur. | |
| | Type de Contaminant : | Vitesse de l'air : |
| | Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air). | 0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.) |
| | Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération) | 0.5-1 m/s (100-200 f/min.) |
| | jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1-2.5 m/s (200-500 f/min.) |
| | frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | 2.5-10 m/s (500-2000 f/min.) |
| | Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de: | |
| | Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle |
| | 1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1 : courants d'air perturbant la pièce |
| | 2 : des contaminateurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement. | 2 : Contaminateurs à faible toxicité |
| 3 : Intermittent, faible production | 3: Forte production, usage intensif | |
| 4 : Petite console de contrôle uniquement | 4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement | |
| Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage. | | |
| Protection Individuelle |  | |

Super Etch, Super Etch LV

| | |
|---------------------------------------|--|
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous |
| Protection des mains / pieds | Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Gants caoutchouc. |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> · Combinaisons intégrales. · Tablier en PVC. · Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition grave. · Douche oculaire. · Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité. Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistant aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires. |

Protection respiratoire

Filtre de type B-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise.

Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

| Facteur de protection | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| 10 x ES | B-AUS P2 | - | B-PAPR-AUS P2 |
| 50 x ES | - | B-AUS P2 | - |
| 100 x ES | - | B-2 P2 | B-PAPR-2 P2 ^ |

^ - Intégral

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| Aspect | Pas Disponible | | |
|---|----------------|---|----------------|
| État Physique | gel | Densité relative (Water = 1) | 1.3 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | <1 | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Sans Objet | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Sans Objet | Poids Moléculaire (g/mol) | Sans Objet |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité | miscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

SECTION 10 Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| Réactivité | Voir section 7 |
| Stabilité chimique | Un contact avec un produit alcalin libère de la chaleur |
| Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7 |
| Conditions à éviter | Voir section 7 |
| Matières incompatibles | Voir section 7 |
| Produits de décomposition dangereux | Voir Section 5 |

Super Etch, Super Etch LV

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------|--|
| Inhalé | Le produit n'est pas connu pour produire des effets négatifs sur la santé après une inhalation (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, des effets négatifs systémiques ont été produit suite à l'exposition d'animaux par au moins une voie et la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel. |
| Ingestion | Le produit à la capacité de provoquer des brûlures chimiques dans la cavité orale et les voies gastriques, à la suite d'une ingestion. Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu. |
| Contact avec la peau | Le matériau peut produire des brûlures chimiques après un contact directe avec la peau. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. |
| Yeux | Le produit peut causer des brûlures de chaleur après un contact direct avec les yeux. Les vapeurs et poussières peuvent être extrêmement irritantes. Si appliqué aux yeux, ce produit provoque des dommages importants aux yeux. |
| Chronique | Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Une exposition prolongée ou répétée aux acides peuvent conduire à une érosion des dents, des tuméfactions et/ou ulcérations des parois de la bouche. Une irritation des voies respiratoires jusqu'aux poumons, avec une toux et une inflammation des tissus des poumons apparaît souvent. Une exposition chronique peut enflammer la peau ou la conjonctivite. |

| | | |
|---|---|---|
| Super Etch, Super Etch LV | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| ► C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >1260 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 119 mg - SEVERE |
| | Inhalation (Rat) LC50: 0.026 mg/L4 ^[2] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Oral (Rat) LD50: >300<2000 mg/kg ^[1] | Skin (rabbit): 595 mg/24h - SEVERE |
| | | Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1] |
| Légende: | 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques | |

| | |
|---|---|
| ► C11 ACIDE PHOSPHORIQUE À ... %, ACIDE ORTHOPHOSPHORIQUE À ... % ◀ | Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaissement de la peau. Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. |
|---|---|

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| toxicité aiguë | ✓ | Cancérogénicité | ✗ |
| Irritation / corrosion | ✓ | reproducteur | ✗ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✓ | STOT - exposition unique | ✗ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✗ | STOT - exposition répétée | ✗ |
| Mutagenéité | ✗ | risque d'aspiration | ✗ |

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité

| | | | | | |
|---|-----------------|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Super Etch, Super Etch LV | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| ► C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | EC50(ECx) | 48 | crustacés | 0.2890.485mg/L | 4 |
| | LC50 | 96 | Poisson | 0.1720.289mg/L | 4 |
| | EC50 | 48 | crustacés | 0.2890.485mg/L | 4 |

Super Etch, Super Etch LV

| | | | | | |
|-----------------|--|----|---|----------|---|
| | EC50 | 72 | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 77.9mg/l | 2 |
| Légende: | Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration | | | | |

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistence et dégradabilité

| Composant | Persistence: Eau/Sol | Persistence: Air |
|---|----------------------|------------------|
| ► C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ | HAUT | HAUT |

Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|---|------------------------|
| ► C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ | BAS (LogKOW = -0.7699) |

Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|---|----------------|
| ► C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ | HAUT (KOC = 1) |


SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Elimination du produit / emballage | <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter une Autorité de gestion des déchets locale ou régionale pour un traitement dans le cas où aucun traitement ni facilité d'entreposage n'ont pu être identifiés. ▶ Traiter et neutraliser dans une usine de traitement approuvée. Le traitement doit comprendre : Un mélange ou une mise en suspension dans de l'eau Une neutralisation Suivi de : Enfouissement dans un lieu approuvé ou Incinération dans un appareil approuvé. (après un ajout de produit combustible adéquat) ▶ Décontaminer les containers vides. Suivre toutes les mesures de sécurité des étiquettes des containers jusqu'à ce qu'ils soient nettoyés et détruits. |
|---|--|

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

| | |
|-----------------------|---|
| |  |
| Polluant marin | aucun |

Transport par terre (UN)

| | | |
|--|---|------------|
| Numéro ONU | 1805 | |
| Nom d'expédition des Nations unies | ACIDE PHOSPHORIQUE, LIQUIDE; ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLIDE | |
| Classe(s) de danger pour le transport | classe | 8 |
| | Risque Secondaire | Sans Objet |
| Groupe d'emballage | III | |
| Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | 223 |
| | quantité limitée | 5 L |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

| | | |
|---|---|--|
| Numéro ONU | 1805 | |
| Nom d'expédition des Nations unies | ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLIDE; ACIDE PHOSPHORIQUE, LIQUIDE | |

Super Etch, Super Etch LV

| | | |
|---|--|------------|
| Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | 8 |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | 8L |
| Groupe d'emballage | III | |
| Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | A3 A803 |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | 856 |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | 60 L |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | 852 |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 5 L |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Y841 |
| Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 1 L | |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

| | | |
|---|---|------------|
| Numéro ONU | 1805 | |
| Nom d'expédition des Nations unies | ACIDE PHOSPHORIQUE, SOLIDE; ACIDE PHOSPHORIQUE, LIQUIDE | |
| Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | 8 |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| Groupe d'emballage | III | |
| Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | F-A , S-B |
| | Dispositions particulières | 223 |
| | Quantités limitées | 5 L |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit | Groupes |
|---|----------------|
| ► C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ | Pas Disponible |

Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

| Nom du produit | Type de navire |
|---|----------------|
| ► C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ | Pas Disponible |

SECTION 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

► C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀ Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Sans Objet

état de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|---|---|
| Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (► C11 acide phosphorique à ... %, acide orthophosphorique à ... % ◀) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Oui |
| Corée - KECI | Oui |
| New Zealand - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |

Super Etch, Super Etch LV

| Inventaire national | Statut |
|---------------------|--------|
| Mexico - INSQ | Oui |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - ARIPS | Oui |

Légende:
Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire
Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 Autres informations

| | |
|------------------|------------|
| date de révision | 10/03/2021 |
| date initiale | 17/11/2015 |

Résumé de la version SDS

| Version | Date de revision | Sections mises à jour |
|---------|------------------|--|
| 5.1.1.1 | 01/11/2019 | Unique mise à jour du système. NOTE: Cela peut ou ne peut pas changer la classification du SGH |
| 6.1.1.1 | 10/03/2021 | Classification |

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
 PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
 IARC : Centre international de recherche sur le cancer
 ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
 STEL : Limite d'exposition à court terme
 TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
 IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
 FSO : Facteur de sécurité olfactive
 DSENO : Dose sans effet nocif observé
 DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
 TLV : Valeur limite seuil
 LOD : Limite de détection
 OTV : Valeur de seuil olfactif
 FBC : Facteurs de bioconcentration
 IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited
 3-15 Brunson Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia
 Date of preparation/revision: 23rd September 2015
 Department issuing SDS: Research and Development
 Contact: Technical Director